Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE SAINT VIT **25410 SAINT-VIT**

ARRONDISSEMENT

DE RESANCON

EXTRAIT Du Registre de délibérations du Conseil Municipal Séance du mois de juillet

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt et un, le 12 juillet à 20 h 30

Date de convocation :

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à 06 juillet 2021 la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER,

Maire

Date d'affichage :

Secrétaires: Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

16 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice :

26

Etaient présents :

Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR,

Valérie BORDY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud

VERDENET, Jeannine VIENNET.

Objet de la délibération :

N°2021-07-051

Finances: décision modificative

Budget communal

Absents excusés :

Réjane SIZINE

Résultat du vote

Procurations:

Alain OLIEL à Laurence CORNIER Nathalie MULENET à Anne BIHR

Martine COMPANT à Viviane GAUDEL Carlos FONTINHA à Jean-Luc REMOND Pascal HERRMANN à Pascal ROUTHIER Arnaud BOVIGNY à Dominique NICOLIN

Contre: 0 Abstention: 0

Pour: 25

Nombres de conseillers :

En exercice: 26 Présents: 19 Représentés: 6 Absents: 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30

minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 juin. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc

approuvé à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'instruction budgétaire M14,



ID: 025-212505275-20210712-2021_07_51-DE

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice,

Considérant que, dans l'optique du passage à la nomenclature M57, il est indispensable d'apurer ce compte 1069 ;

Mr Thierry COURTOIS, adjoint aux finances, propose la régularisation du compte 1069 afin de préparer la collectivité au passage à la nomenclature M57 qui devra s'effectuer au plus tard le 01/01/2024.

SECTION "FONCTIONNEMENT"								
chapitre	Libellé Article	code	signe	Dépenses	Recettes			
CH67	charges exceptionnelles	X	+	155,91 €				
CH73	impôts et taxes	X	+		30 520,93 €			
CH023	virement à la section d'investissement	X	+	30 365,02 €				
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				30 520,93 €	30 520,93 €			

SECTION "INVESTISSEMENT"								
chapitre	Libellé Article	code	signe	Dépenses	Recettes			
	1068 pour régularisation article 1069 passage							
CH10	M57	X	+	30 365,02 €				
CH021	virement de la section de fonctionnement	X	+		30 365,02 €			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT			30 365,02 €	30 365,02 €				

articles et codes de fonctionnement suivant état annexé

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, Le Maire,